

Le corps interministériel des infirmières et infirmiers de l'Etat de catégorie A

Le corps d'infirmier des administrations de l'État comprend deux grades (Art. 4) :

1° Le grade d'infirmier, qui comporte onze échelons ;

2° Le grade d'infirmier hors classe, qui comporte onze échelons.

Avancement

Peuvent être nommés au grade d'infirmier hors classe, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les infirmiers justifiant au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois d'infirmiers de catégorie A ou dans un corps militaire d'infirmiers de niveau équivalent ET justifiant d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^e échelon du grade d'infirmier.

Grilles indiciaires au 01/01/2022

La grille ci-dessous illustre le cas d'un agent ayant commencé sa carrière au 1er échelon du corps sans reprise d'ancienneté. Chaque situation individuelle nécessite donc un examen personnalisé.

Infirmier des administrations de l'État hors classe					
Échelons	IB	IM	Durée dans l'échelon	Durée cumulée	
11 ^e échelon	886	727	-		28 ans 6 mois
10 ^e échelon	836	690	4 ans		24 ans 6 mois
9 ^e échelon	792	656	4 ans		20 ans 6 mois
8 ^e échelon	750	624	3 ans		17 ans 6 mois
7 ^e échelon	709	593	3 ans		14 ans 6 mois
6 ^e échelon	669	563	2 ans 6 mois		12 ans
5^e échelon	631	534	2 ans		10 ans
4 ^e échelon	595	506	2 ans		
3 ^e échelon	558	478	2 ans		
2 ^e échelon	518	450	2 ans		
1 ^{er} échelon	489	427	1 an 6 mois		
Infirmier des administrations de l'État					
Échelons	IB	IM	Durée dans l'échelon	Durée cumulée	
11 ^e échelon	821	678	-	26 ans	
10 ^e échelon	778	645	4 ans	22 ans	
9 ^e échelon	732	610	4 ans	18 ans	
8 ^e échelon	693	580	3 ans	15 ans	
7 ^e échelon	653	550	3 ans	12 ans	
6^e échelon	611	518	3 ans	9 ans	
5 ^e échelon	576	491	2 ans 6 mois	6 ans 6 mois	
4 ^e échelon	544	468	2 ans	4 ans 6 mois	
3 ^e échelon	514	447	2 ans	2 ans 6 mois	
2 ^e échelon	484	424	1 an 6 mois	1 an	
1 ^{er} échelon	444	395	1 an		

AU CHOIX
Par tableau d'avancement
(Art. 11)

Le corps interministériel des infirmières et infirmiers de l'Etat de catégorie B

Le corps interministériel des infirmières et des infirmiers de l'État comprend deux grades :

- 1° Le grade d'infirmier de classe normale, qui comporte huit échelons ;
- 2° Le grade d'infirmier de classe supérieure, qui comporte dix échelons.

Avancement

Peuvent être nommés au grade d'infirmier de classe supérieure, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les infirmiers justifiant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois d'infirmiers de catégorie B ou dans un corps militaire d'infirmiers de niveau équivalent et justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 4^e échelon du grade de classe normale.

Grilles indiciaires au 01/01/2022

La grille ci-dessous illustre le cas d'un agent ayant commencé sa carrière au 1^{er} échelon du corps sans reprise d'ancienneté. Chaque situation individuelle nécessite donc un examen personnalisé.

Infirmier de classe supérieure					
Échelons	IB	IM	Durée dans l'échelon	Durée cumulée	
10 ^e échelon	751	625	-		31 ans
9 ^e échelon	725	605	3 ans		28 ans
8 ^e échelon	705	590	3 ans		25 ans
7 ^e échelon	693	580	2 ans 6 mois		22 ans 6 mois
6 ^e échelon	674	566	2 ans 6 mois		20 ans
5^e échelon	652	549	2 ans 6 mois		17 ans 6 mois
4 ^e échelon	621	526	2 ans 6 mois		15 ans
3 ^e échelon	587	500	2 ans		13 ans
2 ^e échelon	553	474	2 ans		11 ans
1 ^{er} échelon	532	460	1 an		10 ans
Infirmier de classe normale					
Échelons	IB	IM	Durée dans l'échelon	Durée cumulée	
8 ^e échelon	664	559	-	24 ans	
7 ^e échelon	614	520	4 ans	20 ans	
6 ^e échelon	563	482	4 ans	16 ans	
5 ^e échelon	517	449	4 ans	12 ans	
4^e échelon	489	427	4 ans	8 ans	
3 ^e échelon	460	408	3 ans	5 ans	
2 ^e échelon	438	391	3 ans	2 ans	
1 ^{er} échelon	418	377	2 ans		

AU CHOIX
Par tableau d'avancement
(Art. 18)